



enterprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE

GARANTIES & ASSURANCES

Garantie spécifique aux banques : garantie des cessions bancaires sans retour

Objectifs :

Une police est délivrée à la banque cessionnaire la couvrant du risque de crédit relatif aux créances cédées, dès mise en place de la cession de créances.

Bénéficiaires :

Cette garantie, destinée aux banques cessionnaires de créances commerciales découlant de crédits fournisseurs à l'exportation.

Actions éligibles :

Opérations en Euro ou en devises, assorties d'une durée de crédit égale ou supérieure à 12 mois. Cette garantie comporte 2 volets :

- la **garantie risque de crédit** couvrant le risque débiteur : Une police est délivrée à la banque cessionnaire la couvrant du risque de crédit relatif aux créances cédées, dès mise en place de la cession de créances.
- la **garantie risque exportateur** : A titre optionnel, en accessoire du risque débiteur, une police est délivrée à la banque cessionnaire la couvrant du risque de carence ou insolvabilité de l'exportateur pour le remboursement dû à la banque, conformément à ses obligations au titre de la cession sans recours, en cas de litige invoqué par le débiteur.

Modalités :

Zones couvertes : Tous Pays

Fonctionnement :

Le délai constitutif du sinistre est le délai au terme duquel le sinistre est constitué et le versement de l'indemnité peut intervenir ; il est de 3 mois pour la garantie risque de crédit et 1 mois pour la garantie risque exportateur.

La quotité garantie s'élève à 95 % mais peut être élevée à 100% pour les PME (CA ≤ 75 MEUR).

Coût :

- la **garantie risque de crédit** : La prime est calculée sur le montant du crédit (et la prime si celle-ci est capitalisée) et sa durée, les autres paramètres, comme pour la prime crédit en garantie du crédit fournisseur, étant le pays du débiteur, le statut et la qualité du débiteur ainsi que les faits générateurs couverts.
Elle est payable à la livraison et en cas de livraisons partielles, à la première livraison (un minimum de prime de 1 515 Euros est payable à la signature de la police).
- la **garantie risque exportateur** :
Taux : forfaitaire de 0,34%.
Échéance : à la signature de la police.
Elle peut être financée à 100 %, sa capitalisation donne lieu à la perception d'une prime sur prime.

Contact :

Françoise LAMARQUE

Tél : 06 20 66 84 80

www.coface.fr

Avril 2009